

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 19 Mars 2019**

## Membres présents :

Julien CARNOT, Jean-Yves COMBY, Dominique GRENARD, Marie-Anne LE METAYER, Claude MERCIER, Michelle PLOCKI, Régine PONCET, Jacques-Hervé RIFFAUD, Benjamin SEVESSAND, Joël VUAILLAT.

## Secrétaire de Séance :

Dominique GRENARD. Adopté à l'unanimité.

Claude MERCIER, Maire, ouvre la séance à 19H07.

## 1) – **Approbation des derniers comptes rendus :**

- Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2019 :

Après que les conseillers municipaux aient évoqué une éventuelle modification de la pratique des comptes rendus des Conseils Municipaux, le Maire décide, pour le présent compte rendu, de prendre en compte les modifications communiquées afin de ne pas retarder plus l'approbation de ce dernier. Ces modifications sont les suivantes :

- § En préambule (présentation des travaux du COPIL fusion des Communautés de Communes), ajout des précisions suivantes :
  - *Notre territoire dispose d'une certaine avance dans la démarche par l'appartenance au Parc Naturel Régional et au Pays du Haut-Jura.*
  - *L'objectif de ce regroupement est de conforter le Haut-Jura dans toutes ses dimensions [...], les compétences optionnelles et facultatives à prévoir.*
  - *A noter que, dans un premier temps, les compétences retenues seraient celles du plus petit dénominateur commun entre les communautés adhérentes d'origine.*
  - *Pour les compétences optionnelles gérées sur une seule partie de territoire jusqu'à présent, il y a trois solutions :*
    - *Soit elles sont adoptées et étendues à tout le territoire ;*
    - *Soit elles sont maintenues uniquement dans le périmètre d'origine ;*
    - *Soit elles sont rétrocédées aux Communes.*
- *Un des objectifs du projet est de le réaliser avec neutralité fiscale (sauf si de nouvelles compétences sont exercées sans équivalent précédent). Un simple transfert de compétences s'accompagne de celui du budget (sens « montant » ou « descendant »).*
- Dans la partie Suite aux questions du Conseil (fin du préambule), il est indiqué que :
  - *La SOGESTAR, gestionnaire du domaine skiable des Rousses, serait dissoute et remplacée par une société publique locale (SPL) sur le périmètre complet de la nouvelle communauté.*
  - *La question des fusions de communes est évoquée [...]. Il apparaît que le sujet devra faire l'objet de réponses, par certaines Communes, afin de pouvoir correspondre à une Communauté plus étendue.*
- § 1°/ Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2019, ajout de la précision suivante : *[...], JY Comby ne prenant pas part au vote mais restant présent dans la salle après avoir pris part au débat.*
- § 3°/ Débat d'orientation budgétaire. Il est précisé :
  - *3-1 Partie recettes : A partir d'un état des lieux exhaustif, l'actualisation du classement des quelques 70 « ruines fiscales » (classées 6M, 7 et 8) et des logements déclarés vacants de la commune figure parmi les actions*

(classement par la DGFIP, sur proposition de la Commune) qui permettraient d'augmenter les recettes fiscales dans un souci d'équité. Un conseiller évoque la possibilité de baisser globalement les taux d'imposition pour marquer l'équité envers ceux qui cotisent normalement depuis des années (habitations classées 1, 2, 3, 4, 5 et 6).

- 3-2 Partie dépenses :
  - Programme d'aménagement du village et du hameau de l'Embossieux : [...]. Ce programme contribuerait au ralentissement des véhicules et surtout à un meilleur partage de la voirie en faveur des piétons et des vélos. Des subventions du Département [...].
  - Rénovation logement Fruitière : [...]. Les diagnostics seront effectués dans le printemps. L'engagement des travaux pourrait se faire selon les résultats. Coût restant à évaluer.

La nouvelle rédaction du CR du Conseil Municipal du 11 février 2019 est adoptée par 03 voix Pour et 07 Abstentions.

- Compte-rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du 11 Mars 2019 :  
La rédaction est adoptée par 09 voix Pour et 01 Abstention.

## 2) – **Budget annexe “Assainissement”** :

- Vote du Compte Administratif :

CA 2018	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	60576,76	37816,95
Recettes	72200,82	63066,80
Résultat exercice 2018	11627,06	25249,85
Reprise excédent/déficit antérieur	12566,18	-23326,10
Résultat de clôture	24193,24	1923,75

Résultat exercice 2018 : 36 876,91 €

Résultat de clôture : 26 116,99 €

Après que le Maire se soit retiré, le Compte Administratif 2018, présenté par le doyen du conseil, Mr Joël VUAILLAT, est approuvé par 09 voix Pour.

- Vote du Compte de Gestion :

Retour du Maire, pour présenter le Compte de Gestion 2018 dressé par le Trésorier de la commune. Le C.G. est en tous points identique au Compte Administratif ; il est approuvé par 10 voix Pour.

- Affectation du résultat :

Constatant qu'il n'y a pas de déficit de clôture de l'exercice 2018 en Investissement (+ 1 923,75 €) le conseil décide de reporter l'excédent de clôture du fonctionnement à l'article 002 soit la somme de 24 193,24 €.

- Vote du Budget Primitif :

Le Maire présente le budget annexe “Assainissement”.

<b>BP 2019</b>	<b>Fonctionnement en €</b>	<b>Investissement en €</b>
Dépenses	71522,24	47389,75
Reprise déficit de clôture		
Recettes	47329,00	45466,00
Reprise excédent de clôture	24193,24	1923,75

Un conseiller fait remarquer qu'il n'est pas forcément réglementaire ni opportun, au niveau de la préparation du budget primitif, de prendre en compte des travaux relatifs à l'évacuation des eaux pluviales du lotissement de l'Enclos. Une information précise sera demandée sur ce sujet à M. CASTELAIN, responsable de la trésorerie de Saint Claude.

Approbation du Budget Primitif par 09 voix Pour et 01 Abstention.

3) – **Autorisation signature bail pâturage :**

Le Comité Consultatif "Agriculture/Sylviculture/Environnement", lors de ses dernières réunions, a travaillé sur ce sujet à propos de la mise en place des baux ruraux à clauses environnementales. Il s'agit, en fait, de transcrire par écrit la mise à disposition à Madame Régine VUILLERMOZ d'un terrain communal de 1 hectare, 80 ares et 58 centiares situé à l'Embossieux et sur lequel les animaux de cette dernière paissent. Le Comité Consultatif a préféré ne pas retenir l'option du bail afin de permettre à la Commune de pouvoir disposer du terrain sans être enfermée dans la durée de 09 ans des baux ruraux.

Par conséquent, il a été décidé de mettre en place un contrat de prêt à usage permettant une mise à disposition pendant 02 ans (à compter du 1er Mai 2019) avec reconduction tacite assortie d'un préavis de 06 mois. Cette mise à disposition est gratuite avec une obligation d'entretien du bien à la charge de l'occupant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ledit contrat de prêt à usage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) – **Art Nature Environnement/P.N.R. : mise en place du COPIL :**

Il s'agit d'un projet visant la mise en place d'une résidence artistique sur le thème "La forêt : un milieu en équilibre". Ce projet se détaille en 04 étapes :

- Rédaction d'un appel à projets (actuellement en cours).
- Constitution d'un COPIL (Comité de pilotage) : Une réunion est prévue à ce sujet en Mairie de La Pesse le 10 Avril prochain.
- Choix du candidat.
- Réalisation de la résidence.

Ce projet, porté par le P.N.R., bénéficie d'ores et déjà du soutien de la D.R.A.C. BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE, mais la Commune a décidé de solliciter des fonds LEADER, sachant que le montant estimatif de cette réalisation est de l'ordre de 10.000 Euros ; la commune ne sera pas sollicitée au-delà de 2 000,00 € comme inscrit au budget primitif 2019.

5) – **Adhésion OPSAT pour un agent partagé :**

L'agent dont il est question (Valérie GRANDCLEMENT) partage son temps de travail entre le SIVOS La Pesse/ Les Bouchoux, le SIVOS Les Moussières/Bellecombe, la Commune de La Pesse et la Commune des Moussières.

Le SIVOS La Pesse/Les Bouchoux a proposé de prendre en charge la cotisation OPSAT (Médecine du travail) de cet agent et de la répartir sur les différentes entités au prorata des heures effectuées.

A l'unanimité, le Conseil adopte cette délibération.

6) – **Demande de subvention course cycliste “Tour du Jura 2019”** :

Le Tour du Jura cycliste 2019 se déroulera les 27 et 28 Avril prochains. Sa première étape (Samedi 27 Avril) passera par La Pesse où se déroulera un sprint intermédiaire.

A cette occasion, l'organisateur sollicite notre Commune pour une subvention d'un montant de 100 Euros.

Cette délibération est adoptée par 06 voix Pour, 1 voix Contre et 03 Abstentions.

7) – **“R” de La Pesse** :

La prochaine parution de l'“R” de La Pesse s'effectuera si possible le 15 Avril prochain. La Commission “Communication” sollicite les conseillers municipaux pour la rédaction d'articles et fait en sorte d'inciter nos concitoyens à une plus grande implication dans la réalisation de cette publication.

Départ de Jean-Yves COMBY à 21H05.

8) – **Climat au sein du Conseil Municipal** :

Le Maire relate les différentes réalisations de notre Conseil Municipal depuis 2014 et insiste sur le fait que, bien que tout ne soit pas parfait, ce dernier travaille et avance. Néanmoins, il s'avère que, depuis quelques temps, l'écoute et la recherche de solutions collectives laissent parfois place à des dénonciations régulières de conflits d'intérêts, qui entravent le débat constructif et la sérénité de nos délibérations. Il demande, par conséquent, aux conseillers municipaux de lui faire part de leurs avis.

Après que furent successivement abordés l'inévitable question de la route de la Borne au Lion qui a, sans aucun doute, terni les relations, le besoin d'écoute qui n'est pas toujours respecté et certaines mises en cause qu'il était possible d'éviter, la majorité des conseillers se rejoint sur l'idée qu'au sein d'une petite commune telle que la nôtre, il serait difficile de demander aux élus de ne pas participer à la vie locale (associative ou coopérative) et aux dynamiques locales, et qu'il appartient à chacun·e individuellement et à notre équipe collectivement de s'assurer que les engagements et participations de chacun·e à la vie du village servent bien l'intérêt public et collectif avant les intérêts personnels.

Il est donc demandé à chacun de faire preuve, à l'avenir, de tout le discernement et toute la bienveillance qui permettront à un Conseil Municipal aux moyens humains modestes de construire l'avenir de la commune.

9) - **Recours gracieux** :

Il s'agit du recours gracieux effectué le 05 Février dernier par les riverains de la route de la Borne au Lion contre l'arrêté pris par le Maire relativement à la fermeture de ladite route. Le Maire indique qu'il a sollicité un entretien avec Madame Laure CHERVET (Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Haut-Jura/Saint-Claude). Il a été convenu, en suivant, d'en référer à l'avocat de la Communauté de Communes, Maître ROUCHON, afin qu'il puisse nous conseiller sur la manière de répondre à ce recours. Parallèlement, le Maire a également sollicité l'aide juridique de GROUPAMA, assureur de la Commune.

Au sujet de l'ouverture de la route de la Borne au Lion pour la saison en cours et afin d'éviter de se retrouver dans la même situation que l'an dernier, le Maire précise que la Commune a convoqué sur place trois prestataires le Lundi 25 Mars, pour les consulter, afin que ceux-ci estiment le travail et nous remettent leurs devis forfaitaires respectifs quant à l'ouverture prochaine de la route dans les meilleures conditions.

**QUESTIONS DIVERSES** :

- **Etude Relais Des Skieurs** :

Ainsi qu'évoqué lors des derniers Conseils Municipaux, l'étude relative au bâtiment du Relais Des Skieurs a été lancée. Pour son financement, une demande de D.E.T.R. d'un montant de 80% (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux) a été effectuée. Si le taux de subventionnement accordé est inférieur, une demande de subvention LEADER (en liaison avec le P.N.R.) a également été sollicitée. Le montant totale des subventions ne pourra dépasser 80% du montant des frais d'étude.

- **"Appel des coquelicots"** :

Le Maire rend compte d'une pétition que la Commune se propose de signer sur le site "Nous voulons des coquelicots", qui insiste sur les dangers des pesticides et qui prône l'interdiction de tous les pesticides de synthèse

- **Copropriété** :

Le syndic AGIR IMMOBILIER est régulièrement relancé de manière à ce que les travaux de remplacement de l'étanchéité de la terrasse puissent être planifiés dès la fonte des neiges.

- **Alvéoles** :

Dominique GRENARD, en tant que référent "Alvéoles", rappelle que le point mensuel a été suspendu pendant la saison d'hiver et précise que celui-ci reprendra dès le Conseil Municipal du mois de Mai.

**COMMUNICATIONS** :

- Invitation à la 40ème Assemblée Générale de l'A.M.J. le Vendredi 12 Avril à 15H00 à MONTMOROT.

- Invitation à l'Assemblée Générale du C.I.S. des Couloirs (Amicale et Centre C.I.S.) le Samedi 06 Avril.
- Courrier de France Handicap relatif à la vente de caramels.
- Invitation émanant de la Préfecture du Jura aux "1ères Assises de la Bienne" traitant de l'amélioration de la qualité écologique de la rivière La Bienne, le Mardi 26 Mars à 14H30 à l'Espace des Mondes Polaires de PREMANON.
- Courrier de remerciement du Comité des Fêtes des Bouchoux pour la 23ème édition de la Juraquette.
- Courrier informant la Commune de ce que les époux OUALI ont fait appel du jugement du Tribunal de LONS LE SAUNIER. Le Maire précise qu'il a saisi l'avocate de la Commune afin qu'elle prenne en charge le dossier. L'assureur de la Commune (GROUPAMA) a également été informé.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au Lundi 08 Avril 2019 à 19H00.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 22H20.

NON APPROUVÉ